

qui, dans le monde entier, aujourd'hui même, participent à l'Eucharistie, et de tous les disparus, depuis les origines. Et si nous élevons notre regard vers le Ciel, nous entrevoyons, devant le trône de l'Agneau, tous les Élus. Allons, secouons l'étroitesse accoutumée de nos pensées. C'est devant l'assistance invisible de tous les croyants et de tous les Élus que nous montons au saint autel. *Introibo ad altare Dei*. Mon autel de bois vulgaire, qui es l'autel de l'Agneau divin, je te salue, je te bénis, je t'aime. Joie de ma jeunesse, tu seras l'honneur et la joie de mes cheveux blancs, jusqu'à ce que, franchissant les ombres de la vie, je monte à l'autel éternel.

Adauge nobis fidem ¹... Seigneur, augmentez notre foi. O Jésus qui nous avez faits prêtres, et prêtres surtout pour qu'avec vous et comme vous, nous fussions des créateurs d'Eucharistie où se résume la religion nouvelle, ne permettez pas que notre foi faiblisse et languisse sous l'empire désolant des accoutumances de chaque jour. Au moins, au moins que ce sommet de notre vocation et de notre dignité sacerdotale brille dans notre vie d'un pur éclat! Qu'il en descende et qu'il en rayonne sur nos pensées, sur nos désirs, sur nos œuvres, des clartés toujours plus pénétrantes et plus saintes!

¹ Luc. XVII, 5.

II

Insuffisance de foi..., inconséquences pratiques. Écart humiliant et douloureux entre notre foi telle quelle et nos actes.

Saint Paul a, de quelques traits vigoureux, marqué les exigences élémentaires de la pratique de l'Eucharistie.

Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat, et de calice bibit ¹.

Quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini ².

Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini ³.

De ces recommandations et de ces avertissements retenons, pour y réfléchir à fond, le mot *indigne*. Il y a des degrés dans l'indignité signalée par l'Apôtre, depuis celle qui comporte et produit le sacrilège, jusqu'à celle dont les meilleurs et les plus saints d'entre nous doivent s'accuser et s'accusent. Essayons de comprendre. Insistons un peu. *Indigne*, au sens absolu du mot... Est-il possible qu'il y ait des prêtres assez

¹ I Cor. XI, 28. — ² I Cor. XI, 27. — ³ I Cor. XI, 29.

malheureux pour célébrer les saints mystères en des conditions telles qu'ils commettent ou répètent le sacrilège? Oui, cela est possible. Oui, cela est. Très certainement, quoique non nécessairement, en ce moment même où nous méditons ensemble, à cette heure matinale où sur notre hémisphère le service paroissial commence, il y a des prêtres qui profanent l'Eucharistie. Je ne fais point allusion par là à ceux qui, dans un instant de surprise et de vertige, ayant péché, et ne pouvant recourir au pardon sacramentel, se repentent sincèrement, et, malgré l'inquiétude que leur laisse une conscience douteuse, montent à l'autel. Je parle de ceux qui sont établis, installés dans le péché grave, le sachant et le voulant, et qui ne songent même pas à en sortir.

Hier peut-être ce prêtre, dans l'exercice de son ministère, s'est à diverses reprises senti intérieurement sollicité d'en finir avec son misérable état. Peut-être en faisant le catéchisme aux petits enfants de la première communion, a-t-il eu l'occasion de parler du malheur de se rendre coupable de sacrilège. Peut-être a-t-il prêché devant un auditoire pieux sur la communion et les conditions et les qualités de préparation qu'elle exige. Peut-être s'est-il entretenu au confessionnal avec ses pénitents ou ses pénitentes de ce même sujet. Peut-être a-t-il célébré quelque cérémonie particulière, donné la bénédiction du saint Sacrement, chanté au milieu

des fumées odorantes de l'encens, devant l'ostensoir où rayonnait l'hostie.

*Ecce panis angelorum,
Vere panis filiorum,
Non mittendus canibus...*

Peut-être dans la récitation de son office, à supposer qu'il ne l'ait point abandonnée, a-t-il rencontré des textes comme celui-ci : *Quis ascendet in montem Domini, et stabit in loco sancto ejus? innocens manibus et mundo corde*¹... Peut-être ayant ouvert le livre de l'Imitation, sous l'impulsion d'un reste d'habitude pieuse, ses yeux se sont-ils arrêtés sur ce passage : *Si haberes angelicam puritatem et sancti Joannis sanctitatem, non esses dignus hoc sacramentum accipere nec tractare*².

Le voilà revêtu des ornements sacerdotaux au pied de l'autel. Il conserve une tenue très correcte. Personne dans l'assistance ne se doute de rien. Il commence la célébration de la sainte Messe. Il récite le *Confiteor* avec dignité et componction. Il dit : *mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa*, sans être troublé le moins du monde. Il dit : *Aufer a nobis iniquitates nostras*, sans se faire la moindre application de ce qu'il prononce. Il dit de même : *Kyrie eleison, Christe eleison*. C'est très bien d'en appeler à la pitié et au pardon du Christ quand on se repent du

¹ Psalm. xxiii, 3. — ² *De Imitat. Christi*, lib. IV cap. v.

fond du cœur; mais avoir la témérité de le faire quand on est en pleine domination du péché et qu'on ne désire point s'y soustraire! Et toutes les prières liturgiques se succèdent ainsi. *Lavabo inter innocentes manus meas*. Ce seul mot devrait le faire rentrer en lui-même. Il passe comme les autres inaperçu.

Le moment de la consécration arrive. Il s'incline sur l'hostie blanche. Il prononce les paroles sacramentelles de la transsubstantiation. En cet instant et tandis qu'il s'agenouille pour adorer, peut-être bien ressent-il au fond de l'âme une commotion involontaire; mais elle dure peu. Il se relève, il poursuit.

Il faut communier. Profondément incliné, il murmure les oraisons préparatoires. Il dit : *Corpus tuum, Domine Jesu Christe, quod ego indignus sumere præsumo, non proveniat mihi in judicium et condemnationem*. Et ces paroles terribles ne lui brûlent pas les lèvres.

Et puis trois fois : *Domine, non sum dignus*. Et puis après la communion au corps et au sang du Christ : *Corpus tuum quod sumpsi et sanguis quem potavi inhæreant visceribus meis*.

Qui manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit.

Oui, le corps et le sang du Christ s'attacheront aux entrailles de son âme, et ce sera pour son malheur, pour son jugement.

Quand donc ce jugement? Un jour, plus tard, après la mort, si la mort le surprend dans ce

même état d'impénitence lamentable. Sans doute, mais d'une certaine façon, immédiatement, sur le champ, sans nul délai.

Et le jugement consistera en ceci, que peu à peu il perdra la foi. On ne profane pas impunément la beauté et la grâce de l'Eucharistie. A force de violer ainsi le respect qui lui est dû, le prêtre insensiblement en arrive à douter de l'institution sublime du Christ. Et quand la croyance à l'Eucharistie est atteinte le reste suit. La croyance à la divinité de Jésus-Christ n'est pas loin de sombrer à son tour. Et la croyance au Dieu personnel et vivant elle-même est menacée. *Qui negat Filium, nec Patrem habet*¹.

Il y a des prêtres qui ont perdu la foi. Si l'on va au fond de leur douloureuse histoire, on trouve le plus souvent que la catastrophe a commencé par la célébration sacrilège des saints mystères.

Assez. Passons. Détournons la pensée et les yeux de cette vision sinistre, de ce cauchemar du prêtre sacrilège de profession.

Indigne. Voici un second degré d'indignité. Le prêtre qui, conservant une salutaire horreur du sacrilège proprement dit, entreprend de se faire casuiste, à sa façon, une sécurité intéressée, et ose bien dire que, pourvu qu'il ne soit pas en état de péché mortel caractérisé, il peut, dans la paix de sa conscience, célébrer la sainte Messe.

¹ I Joan. II, 23.

Ce prêtre, par exemple, se sera livré en présence de ses confrères, ou même devant des laïques, aux invectives les plus violentes contre ses supérieurs, contre l'autorité diocésaine, contre son évêque. L'amertume de son langage, écho de l'amertume de son âme, aura scandalisé tous ceux qui l'ont entendu. Comme à ses yeux il n'y a pas eu péché mortel, il se rassure. Le péché mortel seul, évident, démontré, indiscutable, compte pour lui et crée l'obstacle à la communion eucharistique de chaque jour. Je voudrais bien savoir auprès de quel théologien et dans quel livre il a puisé cette doctrine étrange, et trouvé les éléments de ce singulier optimisme.

Cet autre, le sachant et le voulant, se sera prêté à quelque occasion dangereuse. Des libertés, des familiarités regrettables se seront produites. Il en aura ressenti un réel malaise de conscience. L'évidence de ses torts l'aura poursuivi et troublé. Mais sa casuistique personnelle, qui lui enseigne où commence et ne commence pas le péché mortel strict, apaise ses inquiétudes. Tout compte fait il reste indemne, puisque tel degré du mal n'a pas été atteint, puisque la matérialité de la faute n'a pas existé; il passe outre. Il monte à l'autel. Et demain, et après-demain, et de jour en jour plus aisément, ce sera la même chose.

Cet autre, que des habitudes d'intempérance envahissent peu à peu, a donné le triste et hon-

teux spectacle d'une surprise de plus. On a pu le voir gêné dans sa marche, embarrassé dans son langage, inconvenant dans quelques-uns de ses procédés et de ses allures; il a provoqué la compassion des uns, l'ironie des autres; mais rien n'ayant été tout à fait accentué ni tout à fait public, lui aussi trouve le moyen de penser qu'en somme il n'y a rien non plus de grave; il se rassure. Il se rassurera de même à la prochaine occasion.

Ne poursuivons pas davantage cette énumération qui pourrait l'être beaucoup encore. Disons que le prêtre qui en est là, qui spéculé sur une sorte de délimitation matérielle entre le péché mortel et le péché véniel, qui prétend n'avoir point de reproche à se faire, pourvu qu'il se tienne en deçà de la frontière qu'il s'est tracée de l'un à l'autre, mérite à son tour le mot accusateur de saint Paul : *indigne*. Oui, il manque de respect envers l'Eucharistie d'une désolante et scandaleuse façon, dans le moment même, sans plus attendre, étant ce qu'il est. Puis il s'imagine pouvoir se maintenir avec sécurité dans l'attitude qu'il a prise, à proximité du péché mortel, quitte à ne pas franchir le dernier intervalle; il se trompe. L'intervalle sera franchi une fois, deux fois, plusieurs fois. Le découragement s'en mêlant, il tombera lui aussi dans l'habitude du mal tout à fait grave, dans l'état de péché mortel proprement dit, et sans quelque grâce exceptionnelle toujours possible,

mais à laquelle il n'a pas droit de prétendre, il se perdra.

Indigne... Au-dessous de ces deux premiers degrés d'indignité, l'indignité commune, hélas ! à un si grand nombre d'entre nous, qui résulte de la visible insuffisance de nos efforts à entourer le culte eucharistique, la célébration de la sainte Messe, de l'attention et des soins dont nous devrions être si facilement capables.

Celui-ci monte à l'autel sans préparation aucune. Ce n'est pas un jour ou un autre, par suite de quelque impossibilité due aux circonstances, c'est habituellement. A peine au sortir de sa chambre et de son lit, quelques minutes de recueillement factice. Il a pour principe que le sacrifice de la Messe, vaut par lui-même, et que ce n'est pas un peu plus ou un peu moins de préparation de la part de celui qui le célèbre qui ajoute quoi que ce soit à sa valeur. Singulière théorie encore ! Est-il malade, est-il empêché de quelque façon par quelque cause acceptable ? Non. Il se porte à merveille. Seulement le nonchaloir de l'accoutumance paresseuse le domine. Il s'est laissé glisser vers cette tiédeur consentie. Il y reste.

Celui-là pèche ostensiblement par négligence dans la manière extérieure de réciter les prières liturgiques du saint sacrifice, de s'acquitter des cérémonies, de garder un maintien convenable. Il ne prononce pas les paroles saintes ; il les précipite, les embrouille et les mutile. Il ne fait

pas des signes de croix sur le calice ou sur l'hostie, il dessine toute sorte de mouvements fantaisistes, accélérés et indéchiffrables. Il ne se tient pas debout avec gravité, il ne s'incline pas avec révérence, il ne marche pas d'une extrémité de l'autel à l'autre avec décence et dignité. Suivant son tempérament, il s'affaisse mollement sur lui-même, ou se traîne, ou bondit. Quand il se retourne vers l'assistance, il l'explore d'un regard indiscret, quelquefois prolongé, sous prétexte qu'il lui est nécessaire de se rendre compte de son attitude et de son recueillement. Faute d'avoir pris les précautions, son *Ordo* à la main, de se remémorer exactement les oraisons du jour, il en omet ou substitue à celles qui devraient être dites celles de son choix ou plutôt de sa fantaisie.

Un troisième a contre lui d'autres habitudes regrettables : par exemple, de ne pas faire ou presque pas faire d'action de grâces. S'il est prêtre de paroisse, et qu'exceptionnellement, une fois ou l'autre, il lui faille se rendre au confessionnal où on l'attend, c'est une excuse. Mais si chaque jour, sous prétexte qu'il est demandé ici ou là, il se dérobe au recueillement sacré dont les plus élémentaires convenances lui font un devoir ; si l'action de grâces paraît lui être à charge, s'il l'écourte, si à plusieurs reprises il tire sa montre, comme pour se plaindre de la longueur des quelques pauvres minutes qu'il y consacre, il devient évident que lui aussi *facit*

opus Dei negligenter. Et comment les fidèles témoins de cette façon d'être et d'agir accoutumée, en dépit de leur bienveillance, ne se scandaliseraient-ils pas ?

Opus Dei negligenter. N'est-ce pas, sur un point ou sur un autre, devant l'une ou l'autre des exigences du devoir eucharistique, le reproche que nous avons tous à nous adresser, et qu'avant la fin de la retraite il faut avoir la conscience et le courage de nous adresser ?

Indigne... Enfin l'indignité dont malgré toute leur bonne volonté, toute leur application, tous leurs efforts sincères, les meilleurs et les plus saints restent passibles. L'indignité d'un saint François de Sales, d'un saint Vincent de Paul, d'un saint Alphonse de Liguori, d'un curé d'Ars. Nul plus que ceux-là et ceux qui leur ressemblent, ne dit en se frappant la poitrine avec plus de componction pieuse, au moment de la communion : *Domine, non sum dignus.* Certes ils ont raison, ils sont dans le vrai, puisqu'entre la majesté du sacrifice Eucharistique et les dispositions les plus parfaites du célébrant, il y a une distance infranchissable. Mais cette indignité relative et inéluctable ne pèse sur leur âme d'aucun poids et ne les charge d'aucune responsabilité. Dans l'humble sentiment où ils sont, de ce qui leur manque et qu'ils désireraient avoir et qu'ils s'efforceront d'acquérir, ils n'en sont que plus agréables à leur Seigneur et à leur Dieu, leur maître et leur ami, Jésus-Christ. Il

les accueille, il les bénit, il les console, il leur murmure la douce parole de l'Évangile : *Qui manducat carnem meam et bibit sanguinem meum, habet vitam æternam*¹.

O Jésus, augmentez notre foi. *Adauge nobis fidem. Amen.*

¹ Joan. vi, 55.